



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 62

Votants : 74 (dont 12 procurations)

N°5 B/

OBJET :

ETAT  
D'AVANCEMENT DU  
SCHEMA DE  
MUTUALISATION  
ETABLI POUR LA  
PERIODE 2015-2020

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 31 JUIL. 2020

Publiée ou notifiée

le : 31 JUIL. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilynne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER (de la délibération n°1 à la délibération n°15), François HUGUET, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (de la délibération n°1 à la délibération n°32), Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Jean-Philippe SALAT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD (de la délibération n°1 à la délibération n°14), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Françoise DUBESSAY à Alain VENUAT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE, Pascal DEVOS à Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Marie-José MORIER à François HUGUET (à partir de la délibération n°16), Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT, Patrick BLETHON à Charlotte BENOIT, Pauline TIROT à Alexis BOUTRY, Henri SARRE à Jean ALMAZAN, Linda PELISSIER à Anne-Sophie RAVACHE, Bernard KAJDAN à Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mmes et MM. Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. François SZYPULA, Philippe COLAS, Alexandre GIRAUD Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-39-1,

**Vu** la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

**Vu** les délibérations n°4 A/ et 4 B/ du Conseil Communautaire du 5 novembre 2015 concernant l'approbation du schéma de mutualisation des services de la communauté d'agglomération de vichy et la création de 6 services communs,

**Vu** la délibération n°9 B/ du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 actualisant le schéma de mutualisation adopté par le Conseil Communautaire du 5 novembre 2015,

**Vu** la délibération n°5 D/ du 23 juillet 2020 prenant acte du débat d'orientations budgétaires et le débat qui s'y rapporte,

**Vu** la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiant pour l'exercice 2020, les règles relatives aux délais applicables au débat d'orientations budgétaires et en matière d'adoption du budget, en supprimant notamment les délais maximaux entre la tenue dudit débat et le vote du budget, mais également en suspendant l'application des délais spécifiques de transmission du budget préalablement à son examen,

**Considérant** que chaque année, préalablement au débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation doit faire l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant,

**Vu** le document annexé à la convocation et au présent rapport :

- Information relative à l'état d'avancement du schéma de mutualisation établi pour la période 2015-2020,

Oùï l'exposé sur le rapport relatif à l'état d'avancement du schéma de mutualisation établi pour la période 2015-2020 présenté par Monsieur le Président.

Le Conseil Communautaire ayant débattu,

Prend acte.

Le rapport relatif à l'état d'avancement du schéma de mutualisation établi pour la période 2015-2020 (annexé à la présente délibération) sera transmis à Mme la Sous-Préfète de Vichy et Madame la Trésorière Principale de Vichy.

.....  
Fait et délibéré, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 23 juillet 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,  
Frédéric AGUILERA







**VICHYCOMMUNAUTÉ**



# **Information relative à l'état d'avancement du schéma de mutualisation 2015-2020**

**Conseil Communautaire du 23 juillet 2020**





## Cadre légal et réglementaire de l'information

- > 1ère adoption du schéma de mutualisation par délibération du 5/11/2015, sur la base d'un état des lieux, d'un recueil des besoins des communes, et d'une large concertation qui a permis de dégager des postes de mutualisation réalistes et pertinentes.
- > Mise à jour du schéma de mutualisation 2015-2020 par délibération du 28/09/2017. rendue nécessaire par la création du nouvel EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et l'élargissement des prestations proposées aux communes de l'ex CCMB, ainsi que par les conclusions des diagnostics et travaux exploratoires menés au cours de l'année 2017 permettant d'envisager de nouvelles mutualisations d'ici 2020.
- > Le Président de l'EPCI établit un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et ceux de ses communes membres, en application des dispositions de la loi RCT du 16/10/2010 et article L. 5211-39-1 du CGCT.
- > L'article L. 5211-39-1 du CGCT dispose également que chaque année, lors du débat d'orientation budgétaires ou à défaut lors du volet du budget, l'avancement du schéma de mutualisation doit faire l'objet d'une communication du président de l'EPCI en conseil communautaire.





## Etat d'Avancement - Etape 1

Développement de fonctions ressources partagées sur le territoire

- > Création du service commun ADS (autorisation droits des sols) effective depuis le 1er juillet 2015.
- > Création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de 6 services communs complémentaires pour les fonctions supports (finances, Ressources Humaines, Marchés, Juridique, Direction des Systèmes d'Information, Archives), portés par la communauté d'agglomération.
- > 109 agents permanents ont intégré ces 7 services communs, conformément aux prévisions du schéma.
- > Extension du périmètre d'intervention du service ADS au 1er janvier 2017 (préinstruction et gestion des DIA) pour la ville de Vichy (transfert supplémentaire de 3 emplois).
- > Extension du périmètre fonctionnel de la DSI pour la ville de Cusset et Vichy au 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet 2017 (transfert supplémentaire de 2 emplois).
- > Extension du périmètre d'intervention des services communs aux ex-communes de la CCMB à compter du 1er janvier 2017, dans des conditions strictement similaires à celles qui prévalaient pour l'ex communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier
- > Finalisation de la création d'un service commun en matière d'ingénierie Voirie-Bâtiments pour la ville de Vichy et Vichy Communauté au 1er janvier 2018, porté par la ville de Vichy. 16 agents permanents sont concernés.
- > Toutes les orientations fixées au schéma de mutualisation ont été mises en œuvre, conformément à ce qui avait été inscrit au schéma initial.
- > Nombre de personnels déjà concernés par la mutualisation : 125





## Bilan intermédiaire - Etape 1

Développement de fonctions ressources partagées sur le territoire

- > Les évaluations financières brute réalisées depuis 2016 confirment, compte tenu des économies d'échelle réalisées, combinées aux évolutions organisationnelles (qui s'accompagnent du développement de certaines fonctions), d'un gain de 12% sur la masse salariale des services communs pour la ville de Vichy (232 k€), de 10% pour la ville de Cusset (59k€), de 8% pour la ville de Belleive (33k€), et de 3% pour l'EPCI (58 k€).
- > Pas de modifications effectuées des règles de prise en compte de ces mises en commun par imputation sur les attributions de compensation (maintien de la prise en charge partielle des masses salariales transférées au titre des services rendus à titre gracieux par les 3 communes ayant transféré leur personnel, arrêtée à 92/8 en pourcentage).
- > Déploiement globalement satisfaisant au regard des conditions innovantes de mise en œuvre, des délais d'appropriation nécessaires, et des schémas de développement qualitatif opérés depuis la mise en œuvre du schéma, en dépit d'évaluations individuelles contrastées.
- > Ajustement de l'organisation des services communs (septembre 2017) au terme d'une évaluation qualitative des conditions de déploiement auprès des communes et personnels concernés au cours de l'année 2017.
- > Organisations en cours de consolidation après 4 années de fonctionnement : des réajustements organisationnels ont été effectués et se poursuivent à ce jour à effectifs constants prévus au schéma de mutualisation, sans imputation sur les communes ayant transféré du personnel.





# Perspectives de développement - Etape 1

Mise en œuvre d'autres services mutualisés ou transferts de compétences

- > **Evolutions sur la période 2019-2020** : extension du périmètre d'intervention de la Direction mutualisée des Ressources Humaines au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 :
  - Accompagnement et mise en œuvre du plan de formation de territoire une fois finalisé et approuvé par le conseil communautaire (mars 2019), pour 2019 et 2020, à destination des 39 communes du territoire (près de 1 600 agents concernés dont 1 250 gérés par la DRH) et le CNFPT, en appui des conventions de mutualisation des actions de formation adoptées par délibération du conseil communautaire du 13/12/2018.
    - ↳ Démarche expérimentale à l'échelle nationale
  - Rapprochements opérés depuis la fin d'année 2018 entre les DRH de Vichy Communauté et du Centre Hospitalier de Vichy dans le cadre du développement de passerelles et de partenariats inter-fonction publique visant à la mise en commun et au partage de ressources, notamment en matière de formation professionnelle ou de gestion de la mobilité professionnelle à l'échelle du territoire.
  - Création en septembre 2019 d'un service commun pluridisciplinaire de santé au travail et de prévention des risques professionnels pour les 3 000 salariés permanents que composent le Centre Hospitalier de Vichy, de Vichy Communauté, et les communes de Vichy, Belleive-sur-Allier et Cusset, sur la base d'un projet commun visant à l'amélioration des conditions de travail et intégrant des mises à dispositions croisées pour des niveaux de service similaires, et ce sans incidences financières.





## Etat d'avancement - Etape 2

Mise en œuvre d'autres services mutualisés ou transferts de compétences

- > Priorité donnée à la mise en œuvre et au déploiement concerté des mutualisations déjà engagées depuis 2015 et susceptibles d'être finalisées d'ici 2020, pour les périmètres les plus avancés prévus au schéma.
- > Transfert de la compétence enseignement musical et des personnels des écoles de musique de Vichy, Saint-Yorre, Cusset et Bellerive au 1<sup>er</sup> janvier 2017, étendue à l'école de musique de St Germain des Fossés au 1/9/2018. Elaboration en cours du projet d'établissement et de développement du CRD préfigurant le transfert de 2 antennes au sein d'un nouvel équipement au dernier trimestre 2019, et le développement du travail en réseau.
- > Accentuation de la coopération entre équipements sur la lecture publique, poursuite du travail dédié à l'harmonisation des tarifs et au développement des horaires d'ouverture, à l'adoption d'outils communs, ainsi qu'à la réalisation d'une véritable mise en réseau du fond et d'un schéma d'acquisition concerté des ouvrages (spécialisation des équipements par discipline). Evolutions effectives depuis le second semestre 2018.
- > Création du service commun des sports entre Vichy Communauté et la ville de Vichy au 1er janvier 2017 en appui d'une politique d'attractivité et de développement sportif, matérialisée par le transfert au 1/1/2019 au sein de l'EPCI de l'activité de promotion et de développement commercial de l'ensemble des infrastructures sportives de l'agglomération, assurée jusque-là par l'Office de Tourisme et de Thermalisme de Vichy.
- > Création d'un service commun espaces verts au 1er janvier 2018 entre Vichy Communauté et la ville de Vichy, porté à titre dérogatoire par la Ville de Vichy, couvrant l'ensemble du champ d'expertise nécessaire en matière d'ingénierie,
- > Création d'un service commun CTM au 1er janvier 2018 sur le nord de l'agglomération par 4 communes volontaires (Saint Germain des Fossés, Billy, Seuillet et Magnet), avec un portage dérogatoire par la ville de Saint Germain des Fossés : démarche expérimentale à l'échelle de l'agglomération.





## Etat d'avancement - Etape 2

Mise en œuvre d'autres services mutualisés ou transferts de compétences

- > Poursuite en 2019 de l'expérimentation positive en matière de CTM et des travaux pouvant conduire à de nouvelles mutualisation entre l'EPCI et ses 39 communes, limitées à certaines compétences techniques ou de nouvelles mutualisations (mise à disposition de matériel notamment), avec des niveaux de service adaptés à la taille et aux besoins des communes.
- > Finalisation du travail technique (moyens humains, financiers, matériels...) de transfert de la compétence eau potable au 1er janvier 2020 : création d'une nouvelle régie eau potable (41 salariés) au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par transfert des activités de 4 entités sur 19 communes :
  - > Les régies municipales de Cusset et St-Yorre,
  - > La régie intercommunale du SIVOM de la Vallée du Sichon : communes de Bellerive/Allier, Hauterive, Abrest, Le Vernet, Busset, Mariol, Arronnes, Molles, La Chapelle, Nizerolles, Le Mayet-de-Montagne, Ferrières/Sichon, La Guillermie, Lavoine, Laprugne, La Chabanne
  - > Au 1<sup>er</sup> mars 2020, à la date échéance du contrat, intégration des moyens humains, meubles et immeubles de la CBSE au sein de la nouvelle régie eau potable

Pour les 20 autres communes de Vichy Communauté, l'adhésion par notre établissement public, selon le mécanisme de représentation/substitution, auprès de 4 syndicats permet d'assumer la plénitude de cette nouvelle compétence eau potable (SIVOM Sioule et Bouble, SIVOM Val d'Allier, SMEA antenne de St-Rémy-en-Rollat/Vendat/Charmeil, SIVOM Vallée de la Besbre)





## Perspectives de développement - Etape 2

Mise en œuvre d'autres services mutualisés ou transferts de compétences

- > Afin de disposer d'une part d'une évaluation qualitative et quantitative es de l'activité de tous ces services mutualisés et d'engager d'autre part, en début de nouveau mandat, une nouvelle séquence de réflexions et échanges entre l'agglomération et les communes, une mission externalisée portant bilan du schéma de mutualisation a été engagée fin d'année 2019.
- > Le cabinet spécialisé AGORA Territoire a été retenu. Cette mission est accomplie sur le 1<sup>er</sup> semestre 2020, les résultats définitifs seront en principe délivrés en fin d'été 2020. Ils constitueront une base de réflexion et d'analyses en vue du 2<sup>e</sup> schéma de mutualisation du territoire.



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 5 B/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/07/2020

Objet de l'acte : ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION ETABLI POUR LA PERIODE 2015-2020

.....  
Date de décision: 23/07/2020

Date de réception de l'accusé 31/07/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 23JUIL2020\_5B

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200723-23JUIL2020\_5B-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 5B.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20200723-23JUIL2020\_5B-DE-1-1\_1.pdf )